

Le tambour du Radon

Journal de Gilles - n° 24 juillet 2024

Celui qui porte les nouvelles du village

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Editorial | page 3 |
| Hommages | page 4 |
| La parole aux Gillois | page 5 |
| Gilles en fête | pages 6 & 7 |
| Associations du village | pages 8 & 9 |
| La vie scolaire | pages 10 & 11 |
| Les informations financières | pages 12 & 13 |
| Les travaux | page 14 |
| Patrimoine | pages 15, 16 & 17 |
| Informations communales | page 18 |
| Informations diverses | page 19 |
| Numéros utiles | page 20 |



Mairie – place de l'Eglise, 28260 Gilles
Tél. : 02 37 64 08 16 – mairiedegilles@gmail.com

Maire : Michel Malhappe
1^{ère} adjointe : Sophie Apruzzese
2^{ème} adjoint : Christian Bourrat
Permanence des élus le samedi de 10h à 12h hors
vacances scolaires.

Le secrétariat de mairie est assuré par Emmanuelle
Donzier.

Ouverture au public le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à
18h, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

Alertes sur app.panneaupocket.com

Le Tambour du Radon est une publication de la mairie de Gilles. Directeur de la publication : Michel Malhappe. Rédactrice en chef : Marie-Catherine Willaume†. Maquette : Christian Bourrat. Secrétariat de rédaction : Emmanuelle Donzier. Rédaction : Agglomération du Pays de Dreux, APE GGMS, ASI, Jean-Paul Audrain, Emmanuelle Donzier, Charles Gachelin, Marie-Cécile Gille-Naves, Claire Guiorgadzé, Julien Lehoux, Michel Malhappe, les professeurs des écoles, Dominique Teixido-Hervé. Crédit photos : Antemanha, APE GGMS, Didier Balbin, Christian Bourrat, Emmanuelle Donzier, famille Ferrandin, Claire Guiorgadzé, Julien Lehoux, Michel Malhappe, les professeurs des écoles, Dominique Teixido-Hervé, famille Willaume.

Europe, paix et démocratie

Beaucoup d'événements se télescopent et bousculent nos repères ou nos certitudes. Certains nous sont proches et nous affectent. C'est le cas de la disparition soudaine de notre adjointe, Marie-Catherine Willaume, nous y revenons dans l'hommage qui lui est rendu dans ce numéro.

D'autres, comme les élections européennes et législatives, nous interrogent à plus d'un titre. La décision irresponsable de dissoudre l'assemblée nationale, avec une campagne volontairement écourtée, a empêché tout débat d'idées.

Des élections européennes ramenées à des enjeux principalement nationaux nous font oublier que l'Europe a d'abord été voulue, après la guerre 39-45, pour refuser le fascisme et promouvoir la paix. Certes, le fonctionnement de l'Europe peut et doit être amélioré, mais l'Europe reste une exception dans le monde, exception de démocratie, de liberté et de protection, que nous envient beaucoup de pays qui frappent à notre porte. Accueillons-les.

On croyait la paix assurée une fois pour toute en Europe et la guerre est à nos portes, en Ukraine. On croyait à la « fin de l'histoire » avec la chute du mur de Berlin en 1989 mais les nationalismes renaissent avec leurs cohortes de repli sur soi, de haine de l'étranger, de mainmise sur la presse, de muselage des oppositions, de solutions démagogiques et inapplicables. Défendons notre liberté !

On croyait, on croyait, mais rien n'est jamais acquis et c'est la faiblesse de la démocratie de baisser la garde. Soyons vigilants.

Avec la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le Président de la République, nous entrons dans une période de turbulence et de calcul politique au lieu de se consacrer enfin aux préoccupations légitimes de nos concitoyens et trouver, grâce au débat démocratique, les bonnes solutions.

Notre village a voté à 45% pour des formations politiques dont, ce n'est un secret pour personne, je ne partage pas les idées, même si je suis et resterai sans adhésion formelle à aucun parti politique.



Je respecte la démocratie et peux comprendre certaines des raisons qui ont amené nos compatriotes à faire ce choix : le pouvoir d'achat, avec notamment la hausse du coût de l'énergie, le sentiment d'insécurité et la peur de l'immigration massive, le rejet de la classe politique dont les actes sont trop souvent, hélas, contraires aux discours et aux promesses.

Une majorité de bon sens loin des extrêmes est aujourd'hui possible dans notre pays avec celles et ceux qui partagent les valeurs républicaines, qui veulent travailler sur les difficultés que rencontrent nos compatriotes, rechercher des compromis de progrès ambitieux mais réalistes.

Une majorité de bon sens qui mettra en priorité la lutte active contre le dérèglement climatique.

Pour ce qui me concerne, je continuerai d'être à votre écoute, à vous recevoir pour résoudre avec vous n'importe quel problème que vous pourriez rencontrer. Je continuerai, avec mes collègues du Conseil municipal, à œuvrer pour votre sécurité, pour améliorer votre cadre de vie, à multiplier les occasions d'échanger, de faire la fête ensemble, tous ensemble. Je continuerai, en dépit de nos différences, de servir notre village, mon village, auquel je suis, comme vous, si profondément attaché.

Michel Malhappe, Maire

A Marie-Catherine Willaume

Le 31 mai, Marie-Catherine Willaume, 3^{ème} adjointe, nous quittait brutalement à l'âge de 78 ans.

Arrivée à Gilles rue de Vitray en 2019, Marie-Catherine a tout de suite souhaité s'investir pour notre village. Elle est venue se présenter, me retracer sa vie professionnelle et son parcours. Une vie professionnelle particulièrement riche !

Marie-Catherine a « fait » HEC Jeunes Filles à une époque où HEC était réservé aux hommes. Elle pratiquait le piano, la danse et même l'escrime (catégorie fleuret) pour lequel elle a participé à des championnats nationaux.

Directrice administrative et financière (DAF) de la CGCT, une ancienne filiale française du groupe américain ITT spécialisée dans les centraux téléphoniques, elle était fréquemment la seule femme dans des réunions de plus de 50 personnes... Trilingue, elle dirigeait une équipe importante, en direct avec les Etats-Unis. A l'époque, il était encore rare que des femmes accèdent à ce niveau de responsabilités.

Elle a poursuivi sa carrière dans un cabinet de juristes et avocats en droit des affaires pendant 10 ans, puis comme DAF dans une école de danse.

Vers 55 ans, elle s'est consacrée à l'enseignement, un métier qu'elle a exercé avec passion jusqu'à 71 ans ! Elle aimait beaucoup s'occuper des jeunes et eux l'adoraient. Elle leur transmettait sa curiosité et leur ouvrait de nouveaux horizons. Elle les emmenait à Paris, au théâtre, au musée. Elle les préparait à intégrer un monde de l'entreprise qu'elle connaissait bien, partageait ses connaissances en organisation du travail et sa très grande culture générale. Elle était très impliquée et fière des résultats de ses élèves.

Séduit par sa vivacité d'esprit, la richesse de son expérience et sa force de caractère, je lui propose de rejoindre la liste municipale en 2020. Elle fait ses premiers pas au conseil municipal dans la discrétion et l'écoute, soucieuse de s'approprier les dossiers et de connaître ses collègues. Par la suite, ses interventions sont pertinentes, ciblées et intelligentes.

Marie-Catherine est élue par le Conseil municipal vice-présidente de la commission communication, culture et animation du village, membre de la commission des finances et de la commission scolaire et affaires sociales.



Aussi, c'est tout naturellement qu'après le départ d'Evelyne Mascret en 2021, elle devient adjointe et reprend la lourde charge de la rédaction du journal communal, Le Tambour du Radon, et le suivi du site internet.

Marie-Catherine, à travers l'association Gilles à tous vents, participe activement à l'animation du village via l'organisation de concerts, de théâtre et du festival des Gillofolies.

J'ai souvent requis son avis sur tel ou tel sujet, apprécié son analyse sans complaisance et la justesse de ses propositions. Marie-Catherine avait le sens du travail bien fait, de la tâche accomplie et, en seulement quatre années, elle aura marqué notre village par son engagement sans faille et son dynamisme.

Nous l'en remercions sincèrement et adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Michel Malhappe

A Patrick Ferrandin, un maçon gillois

Patrick Ferrandin nous a quittés en mars dernier, après avoir passé toute sa vie à Gilles. Beaucoup de maisons ont bénéficié de son savoir-faire. Patrick avait l'amour du travail bien fait et sa discrétion cachait un savoir-faire remarquable.

Sa silhouette trapue, sa chevelure blanche, son air bougon, un hochement de tête discret dans ses meilleurs jours pour saluer, sa vieille fourgonnette, voilà ce qu'on voyait au quotidien de Patrick.

En dehors de son métier, Patrick aimait les choses simples, la chasse, ses chiens, la plaine, son village.

Avec le départ de Patrick Ferrandin, c'est une partie de la mémoire de notre village qui s'en va.

Nous renouvelons toutes nos condoléances et notre sympathie à sa famille.

Michel Malhappe



L'hygiène dans le Mantois et le Drouais au XIX^{ème} siècle

L'eau, ah l'eau bienfaitrice ! Elle est plutôt rare dans le Mantois et le Vexin... Les plateaux ne sont alimentés, en dehors des mares et des puits, que par les eaux pluviales qu'on recueille dans des baquets ou gueulbées.

En été, les puits tarissent et les mares se dessèchent. On épargne l'eau, on la conserve précieusement pour la cuisine, les petits savonnages hebdomadaires et surtout pour les animaux qui en font une grosse consommation.

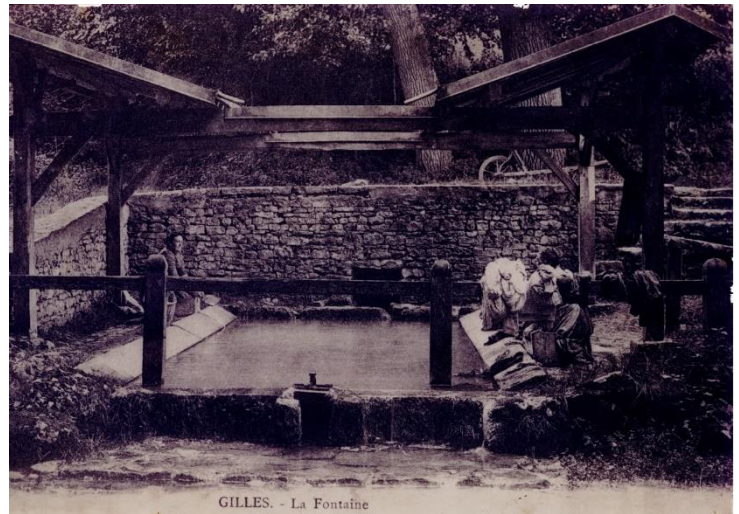
Dans nos campagnes, le manque d'eau explique pourquoi le paysan se montre assez chiche dans ses ablutions journalières. A son réveil, il plonge sa tête dans un « sieau » d'eau et se frotte vigoureusement la figure entre ses deux mains. Il n'emploie guère de savon que le dimanche. Avant de manger, il se lave les mains dans le baquet ou dans l'auge en pierre où s'abreuvent les bestiaux et la même eau sert pour tous ses ouvriers agricoles.

Sa femme trempe une « chiffe » dans un bol et passe le linge mouillé sur son nez, sa bouche, ses yeux et débarbouille de même ses enfants. Le dimanche, on change de linge. C'est-à-dire de chemise seulement. La toilette est moins sommaire : on savonne la figure, le cou, les bras, les aisselles... Le reste du corps ? Il n'en faut pas parler. Chez la femme, l'hygiène intime cacherait une créature de mauvaise vie...

Même les pieds, on ne se les cure dans un baquet qu'une ou deux fois par mois. Bien sûr, l'été, les jeunes se baignent dans les mares et les rivières encore en eau, mais d'une manière générale aucune maison rurale ne dispose de pièce affectée aux soins de propreté.

Le paysan se rase lui-même, le dimanche, devant un petit bout de glace... Il se fait couper les cheveux toutes les six semaines par le perruquier - ordinairement l'aubergiste - mais parfois aussi le sabotier ou le maçon !

Dans l'habitation rurale, point de cabinets d'aisance. La nuit, on satisfait ses besoins dans le pot de chambre qu'on vide le matin sur le fumier. Dans la journée, les hommes « lâchent l'eau » le long d'un mur. Les femmes se soulagent dans une encoignure de la cour. Pour le reste, les uns et les autres vont à l'étable ou à l'écurie.



Les hardes de travail sont négligées. Les vêtements sont imprégnés de l'odeur du bétail : le charretier sent le cheval, le berger ses moutons et le vacher son étable. C'est qu'en raison de la pénurie d'eau, le blanchissage est difficile. En dehors des grandes lessives bisannuelles, la ménagère lave son linge dans un baquet, le rince à la mare ou à la rivière qui, sur les plateaux, coule souvent à deux ou trois kilomètres de la ferme. Il faut y aller avec la brouette.

L'unique pièce de l'habitation ne favorise pas non plus la propreté et l'hygiène. Toute la vie s'y confine et empêche le nettoyage à grande eau dont on use, de toute façon, avec parcimonie ! La volaille pénètre sans gêne dans la pièce ; les mouches pullulent. On balaie deux fois par jour, mais à sec ou après un arrosage des plus sommaires.

Telle est la situation des paysans au début du XIX^{ème} siècle. Et il n'est pas extraordinaire que la malpropreté, associée à la mauvaise qualité des eaux d'alimentation, soit à l'origine des affections contagieuses qui désolèrent la région sous la Restauration : épidémies de Montchauvet en 1822, de Boissets en 1826, du Tertre Saint Denis en 1827.

Par la suite, Dieu merci, si on n'a pas encore eu l'eau à profusion, on s'en montra peu à peu moins avare. Parce qu'on la transporta avec plus de facilité. Et sans disparaître complètement, la misère devint plus rare, ainsi que les graves épidémies.

Du reste, en dehors de ces épidémies, les médecins n'ont guère à traiter que des bronchites, des pleurésies, des fluxions de poitrine, des maux d'estomac ou d'intestins ; il y a bien aussi la petite vérole qui désole encore les campagnes, mais le paysan est rebelle à la vaccination...

Vœux

Lors d'une cérémonie chaleureuse, le 14 janvier, le maire, entouré de son conseil municipal, a tenu à remercier les multiples partenaires de la commune, certains pour leur aide financière qui permet au village de s'embellir, d'autres pour leur engagement sans faille au service de la population. Après la présentation des projets envisagés pour la nouvelle année, les participants ont partagé la traditionnelle galette, dans une atmosphère conviviale, tout en admirant le diaporama réalisé par Charles Gachelin, pour revenir sur les événements communaux et associatifs qui ont jalonné l'année 2023.



Repas des anciens



Une fois encore, l'Auberge gilloise a accueilli le repas des aînés, offert par la municipalité, le dimanche 17 mars. Quentin Cossou a régalé les quelque 40 convives présents. Certains, entraînés par l'animation musicale ou ravis de se retrouver et de partager ce moment festif, ont prolongé le déjeuner au-delà de l'heure du goûter !

Commémoration du 8 mai

C'est baignés par une lumière agréable qu'une vingtaine de Gillois ont commémoré la Victoire du 8 mai 1945. Devant le monument aux morts, fleuri aux couleurs de la France par Marie-Hélène Quentin, Christian Bourrat a lu le texte de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées. Clara Maisonneuve a ensuite relayé le message de l'Union Française des Associations des Anciens Combattants et de Victimes de Guerre, avant l'hommage rendu par Julien Lehoux et Timothée de Ferrières aux anciens combattants gillois morts pour la France. La Marseillaise a ensuite résonné sur une place de l'Eglise embellie par les récents travaux d'aménagement, avant la minute de silence et le pot de l'amitié qui a clos cette cérémonie dans une ambiance bon enfant.

Les olympiades du canton d'Anet

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui auront lieu à Paris en 2024, notre agglomération est labellisée « Terre de Jeux 2024 ». 15 communes du canton d'Anet ont décidé d'organiser une grande rencontre originale **du 25 mai au 8 juin**.

Les Olympiades se sont déroulées à Gilles le samedi 1^{er} juin. En collaboration avec la section de randonnée de Bu et afin de promouvoir les chemins de randonnées de notre commune, cet événement s'est déroulé en 2 étapes :

- Une randonnée pédestre de 13km le matin ;
- Une randonnée familiale de 5km, avec quizz ludique pour les enfants sur le thème des JO, l'après-midi.

Malgré une météo peu favorable, une quarantaine de randonneurs, petits et grands, ont pu découvrir notre belle campagne. A l'issue des parcours, une collation a été offerte aux participants et une médaille a récompensé les enfants.



La fête des voisins

A l'initiative de Mmes Maria da Faria et Maria Pacheco samedi 1^{er} juin, la fête des voisins s'est déroulée dans la bonne humeur dans la cour de l'école. Le maire remercie les organisateurs et les participants pour leur contribution à l'animation du village. Cette fête s'inscrit parfaitement dans l'optique du Conseil municipal : se connaître, se parler, se respecter, rire et faire la fête ensemble.



A ensuite été signée la charte de préservation de la ressource en eau potable entre notre commune, Eure-et-Loir Nature et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Après la traditionnelle coupure du ruban tricolore, tous se sont retrouvés à la terrasse de l'Auberge Gilloise où Quentin avait préparé un superbe buffet.

Diverses activités ludiques pour petits et grands ont été proposées tout l'après-midi, dont un moment de poésie près du lavoir des Fontaines. Un concert a clôturé cette magnifique journée festive.

Fête de Gilles du 22 juin

Le samedi 22 juin a été jour de fête à Gilles. Tout a commencé par l'inauguration des travaux de la Grande rue et de la place de l'Eglise.

Olivier Marleix, Evelyne Lefebvre, habitués de nos manifestations, étaient présents aux côtés de Gérard Sourisseau, Président de l'Agglo du pays de Dreux, des maires ou adjoints des communes voisines ou du canton et de nombreux Gillois.



Le Maire a retracé l'historique des travaux et remercié la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour le travail accompli, ainsi que les financeurs pour leur contribution à près de 50% du coût des travaux.



Merci à tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cette journée.

Gilles à tous vents

Voici donc que notre église a de nouveau été emplie de musique en ce printemps pluvieux. Et que ces concerts furent magnifiques ! Vous avez été nombreux à le constater. Le 6 avril, ce fut le pianiste concertiste **François Cornu** qui nous a enchanté par sa virtuosité et son talent.



Il est amoureux de Chopin et cela s'entendait. Je garde quelque part en moi son interprétation des « gouttes de pluie ». Merci au programme *Arts en scène* du département de nous avoir permis de recevoir un tel artiste dans notre village.

Puis, le 26 mai dernier, **Françoise Legrand** est revenue dans son village et dans l'église qu'elle a servie pendant tant d'années. Elle amenait avec elle *Ars Vocalis 278*, la chorale qu'elle a créée et dirige. Quelle chance pour le public si nombreux qui remplissait la nef que d'écouter en *live* plus de 20 Gospels et Chants sacrés comme *Down by the riverside*, *Amazing grace* ou *Oh happy day* ! Merci de tout cœur à Françoise et à ses artistes pour nous avoir donné ces beaux moments.

L'association Gilles à Tous Vents est fière d'avoir pu organiser ces rencontres. Pour votre information, je vous rappelle les activités présentes et à venir :

- Depuis le 22 juin 2024 et pour tout l'été, est ouverte à tous l'exposition photos « *L'arbre, l'eau et la vie* » dans la salle de la mairie, avant d'être transférée à l'auberge
- Et nous préparons activement notre **festival** de fin d'été, « *Les Gillofolies* », qui se tiendra du 13 au 15 septembre et vous réservera de belles surprises.

Charles Gachelin

Au bord de la rivière..., *Down by the riverside*..., ce mois de mai, le gospel a résonné dans l'église de Gilles.

Pendant dix ans Gilloise, musicienne de renommée internationale, cheffe d'orchestre, compositrice, Françoise Legrand, détentrice d'innombrables prix nationaux et internationaux, est revenue dans notre village, avec c(h)œur.



« *Ars Vocalis 278* » réunit les voix de nos villages avoisinants, Houdan, Ivry-la-Bataille et la Couture-Boussey. Françoise Legrand les dirige depuis quelques années avec chaleur et brio.

L'église de Gilles a vibré aux entraînant sonorités d'un superbe répertoire de chants gospel et de chants sacrés auprès d'un auditoire enthousiasmé accueilli par le village et l'association Gilles à Tous Vents. *Oh happy day, oh happy day*...

Dominique Teixido-Hervé

Notre chère Marie-Catherine s'en est allée. Elle, la battante, a été vaincue par la terrible maladie qui l'a si brutalement frappée. Nous sommes tous bouleversés.

En votre nom à toutes et à tous, amis de Gilles à tous vents, permettez-moi de présenter mes condoléances à sa famille et à ses proches ainsi qu'à la municipalité de Gilles qui perd une si brillante, si attachante, si efficace ajointe. Et quant à nous, à Gilles à Tous Vents, voici que nous avons perdu cette énergie et cette vitalité qu'elle communiquait sans compter autour d'elle. Jusqu'aux derniers moments, elle a suivi la préparation de notre exposition que je propose de lui dédier. Nous la pleurons. Mais nous savons où est notre devoir : faire que l'association qu'elle animait avec passion conserve ce dynamisme qu'elle a su si bien lui transmettre.

Avec toutes mes amitiés
Charles Gachelin

Du côté des parents d'élèves



L'APE GGMS est l'amicale de parents d'élèves des écoles maternelle et primaires de Gilles, Guainville et du Mesnil-Simon. La mission qu'elle se donne est d'organiser et de soutenir les activités parascolaires des 150 enfants que compte le regroupement pédagogique en 2023/2024 !

Ce sont donc, selon les années, le carnaval, la chasse aux œufs à Pâques, des sorties (cirque, poneys... lors d'années précédentes, par exemple), le nouveau marché de Noël en décembre dernier, des ventes de produits (chocolats, bulbes...) et le cadeau des parents dont il faut régulièrement renouveler l'idée qui fera mouche !



L'APE a passé le cap des 50 ans en juin 2024 et a fêté dignement cet anniversaire le samedi 15 juin !

L'APE est en contact étroit avec les mairies des trois villages ainsi que le SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique), qui assure la gestion des écoles sur des postes comme la cantine, les inscriptions, les trajets vers les écoles et le périscolaire.

L'APE travaille à créer du lien entre les familles en leur permettant de se retrouver dans un cadre détendu et amical !

Sont actuellement membres du bureau :

| | |
|------------------------|---------------------|
| Gabrielle de Ferrières | présidente |
| Laetitia Caillaud | vice-présidente |
| Laura Torillec | trésorière |
| Anne-Sixtine Desaulle | secrétaire générale |

Contact : 06 13 42 72 30 -

ape.gilles.quainville.mesnil@gmail.com



Association Sportive Intercommunale

Gilles - Guainville - Le Mesnil-Simon

<http://www.asi-guainville.fr>

Depuis le début de l'année, en plus de ses sorties hebdomadaires du samedi, le groupe de marche a participé à une promenade contée lors du Festival des Champs Libres, organisé par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le 16 mars 2024, nous avons organisé notre repas annuel autour d'une paëlla. Nous étions une trentaine de participants.

L'assemblée générale s'est déroulée le 20 juin 2024.

Quant au tournoi de tennis de table, il a eu lieu le 23 juin 2024.



Nous nous retrouverons pour les forums des associations à Guainville et à Anet début septembre.

Passez un bel été et à l'année prochaine.

Sportivement.

L'équipe de l'ASI

Regroupement pédagogique

L'école maternelle de Gilles et les écoles primaires de Guainville et du Mesnil-Simon sont regroupées en un syndicat intercommunal (SIRP), présidé par Mme Delaporte Delencre, élue à Guainville.

Le Sirp gère les inscriptions aux écoles et à la cantine.

Votre enfant, né en 2021, entrera pour la première fois à l'école maternelle en septembre et/ou vous venez de vous installer dans l'une des trois communes et avez un ou plusieurs enfants en âge de fréquenter l'école maternelle ou primaire : faites-vous connaître auprès du secrétariat du Sirp.



La fiche scolaire ainsi que les documents pour l'inscription à la cantine sont à demander par mail au secretariat.sirp28260@orange.fr en précisant les nom, prénoms et date de naissance de votre/vos enfant(s).

Ces formulaires sont à compléter directement en ligne et à retourner à la même adresse, accompagnés de la copie :

- du livret de famille (toutes les pages)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- le cas échéant, du certificat de radiation de l'école précédente (en cas de déménagement)

Les inscriptions à l'accueil périscolaire et au transport scolaire sont à effectuer auprès de l'Agglo de Dreux.

Enfin, le Sirp dispose d'une boîte aux lettres devant la mairie de Guainville, 377 rue du Bourg

Les élèves du regroupement pédagogique



Les derniers mois de cette année scolaire s'achèvent et, avec eux, plusieurs sorties.

Le 15 avril, les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 de Mmes Letellier et Quentin se sont rendues au théâtre de la Gaité à Paris. L'occasion pour les enfants de

découvrir un environnement inconnu et d'assister à la représentation de la pièce « Le Bossu de Notre-Dame » avec pour comédienne Clara Hesse (Esmeralda), petite-fille de Dominique Paturol. Les élèves ont ensuite adressé leurs questions aux comédiens. Un moment particulièrement enrichissant ! Puis les enfants ont pu découvrir les jardins du Luxembourg lors d'un jeu de piste.

Toujours dans le but d'enrichir culturellement nos élèves, l'école de Guainville et la classe du Mesnil-Simon se sont rendus à France Miniature le 16 mai. Les enfants, répartis en petits groupes, ont ainsi pu faire le tour de France en une journée. Ils ont vu 117 monuments (Chambord, le pont du Gard, la Tour Eiffel, les arènes d'Arles...), traversé 4 fleuves et se sont divertis grâce aux attractions. La journée a été bien remplie et cette sortie particulièrement appréciée.



Enfin, en cette année sportive, tous les enfants ont également participé à des olympiades. Plusieurs équipes se sont ainsi affrontées lors de dix épreuves. Un événement sportif et ludique pour permettre aux enfants de toutes les classes de tisser des liens et de partager de belles valeurs sportives.



Les élèves de Gilles ont découvert l'école de Guainville lors de la traditionnelle fête du regroupement. Les élèves de la classe de CE2-CM1 se sont rendus au Mesnil-Simon pour échanger autour d'un défi technologique : construire une machine à lancer.

Les différentes classes ont participé activement au spectacle de la kermesse du 15 juin.

Un grand merci à tous les adultes accompagnateurs pour leur participation lors des différents projets.

Nous vous souhaitons de belles vacances,

L'Équipe enseignante

L'arrivée du printemps à l'école du Mesnil-Simon

Cette année, les élèves de CM2 se sont lancés dans la construction de cabanes à mésanges, ces petits oiseaux colorés qui se font de plus en plus rares dans nos campagnes.

Huit cabanes ont été construites et placées à différents endroits du village, à l'abri du bruit et des prédateurs. Le cantonnier a accroché les cabanes et en a profité pour expliquer la vie de ces petits oiseaux aux enfants. Trois cabanes ont vu naître des petits, à la grande fierté de nos élèves.



La classe de CM2, ainsi que les classe de Guainville, se sont rendus à France Miniature, à Elancourt. Les CM2 ont eu l'immense et exceptionnel privilège de visiter les ateliers. Ils ont découvert les dessous des maquettes, les phases de *design*, de construction, d'entretien des bâtiments et des lignes de train. La visite de ces ateliers leur a permis de prendre conscience que, derrière chaque décor, il y a un homme qui a travaillé parfois plusieurs mois. De quoi changer leur regard sur la visite.



A l'aube de l'ouverture des JO, les élèves ont essayé les fauteuils roulants des athlètes paralympiques. Le maire du Mesnil-Simon, Didier Simo, a mis à disposition de la classe 4 fauteuils spécialement adaptés à la pratique sportive, l'occasion d'organiser une course de relais passionnante. Au-delà de la découverte du maniement des fauteuils, les élèves ont partagé leur prise de conscience. Ils se sont rendus compte de la difficulté de se mouvoir et des nombreux éléments qui peuvent devenir des obstacles à la liberté de se déplacer.

Edouard Jannier, professeur des écoles

Des nouvelles de l'école de Gilles

Cette année, Kimi et Loup nous ont accompagnés dans les classes, pendant les sorties et même dans nos maisons pendant des week-ends riches en surprises. Nous sommes allés deux fois au cinéma d'Anet pour visionner des courts-métrages dans le cadre du dispositif Cinématernelle.



Le 21 mars, journée mondiale de la Trisomie 21, nous avons participé à l'opération des chaussettes dépareillées.



Tout au long de l'année, nous avons découvert toutes les disciplines olympiques et certaines disciplines paralympiques. Nous avons pu tester à l'école certaines d'entre elles : athlétisme, goalball, gymnastique, sports de balles... Malheureusement, les infrastructures de l'école ne nous ont pas permis d'essayer certains sports : voile, natation, plongeon... Nous avons pu montrer nos performances pendant la journée des Olympiades du regroupement



C'est l'heure des comptes !



Votre Conseil municipal, lors de la séance du 3 avril 2024, a approuvé, sur proposition de la Commission des finances, le compte financier unique 2023 et a adopté le budget primitif 2024.

Le budget communal se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, elles-mêmes divisées en dépenses et en recettes.

- **Les dépenses de fonctionnement** représentent toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement (*charges d'entretien, achat de fournitures, paiement des intérêts des emprunts, salaire des agents de la commune, indemnités des élus, cotisations à divers organismes extérieurs tels que les syndicats intercommunaux, subventions aux associations, dotations aux amortissements...*).
- **Les dépenses d'investissement** sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (ordinateur portable, barnums, bancs publics...) pouvant être réutilisés longtemps. Ou encore elle construit de nouveaux bâtiments/aménage des bâtiments existants, effectue des travaux de voirie...
- **Les recettes de fonctionnement** sont composées des produits de la fiscalité directe et indirecte, des dotations de l'Etat, des loyers de l'Auberge et du logement au-dessus de la mairie, de la redevance d'occupation du domaine public...
- **Les recettes d'investissement** sont le fruit des emprunts, des subventions et dotations attribuées par les financeurs en fonction des projets de la commune, de la taxe d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA...

Le compte financier unique 2023 (fusion entre le compte administratif et le compte de gestion)

Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 323 961,72 € (+ 2,83 %) et les recettes à 396 285,97 € (+ 2,48 %), dégageant un excédent pour l'exercice de 72 324,25 €.

L'excédent cumulé s'établit à 623 915,60 €, ce qui permet à la commune d'autofinancer une grande partie des travaux et actions envisagés pour 2024.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissements atteignent 721 863,08 €, dues en très grande majorité aux travaux d'aménagement du centre bourg (603 347,80 €), mais aussi à l'aménagement de bordures rue des Rostys (26 560 €), à la création d'un abribus sous le préau de l'école (8 002,88 €), à la création d'un terrain de jeux route de la Chaussée d'Ivry (10 506,86 €), à l'acquisition d'un broyeur (6 000 €) et d'un ordinateur portable (1 278 €), au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune (25 000 €).

Les recettes d'investissement (520 977,59 €) sont constituées à 40 % par les subventions d'investissement (208 918,83 €). Le reste provient en partie du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement (20 717,16 €).

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 208 873,66 € (intégrant le déficit d'investissement reporté de 2022). Il sera financé par un transfert depuis la section de fonctionnement au budget primitif 2024.

Le budget primitif 2024



Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour 539 820,91 € (dont une provision de 174 700,61 € pour abonder la section d'investissement). La commune poursuit son objectif de maîtrise des charges.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 809 156,88 € (dont un excédent de fonctionnement reporté de 413 423,56 €). Les dotations et participations de l'Etat continuent à baisser (65 535,52 €).

Pour autant, les taux des taxes locales communales restent inchangés (seule l'assiette, déterminée par l'Etat, a été réévaluée).



Les impôts et taxes perçus représentent ainsi 38 % des recettes de fonctionnement (306 177 €). La location du logement au-dessus de la mairie, de l'Auberge et du local paramédical devraient rapporter à la commune 20 370,80 €.

Section d'investissement

La section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 596 460,29 €.

Les dépenses d'investissement prévues concernent principalement :

- les études et la première tranche de travaux dans l'église (78 817,68 €)
- la renaturation de la cour de l'école (89 869,75 €)
- la rénovation énergétique de la salle de motricité de l'école, dernier bâtiment communal à en bénéficier (103 275,80 €)
- le changement de la toiture du lavoir des Fontaines (13 644 €)
- la réfection de la voirie rue de la Forêt (22 086 €)
- l'acquisition de cuves de récupération des eaux pluviales pour l'église, la mairie, l'école, l'atelier communal (10 000 €)
- la reprise de tombes en état d'abandon dans le cimetière communal (10 000 €)

- l'équipement de la commune en matériels de secours (5 000 €)
- le remboursement du capital des emprunts (25 000 €) à échéances constantes.

Les recettes d'investissement proviennent, quant à elles :

- du fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement (32 403,34 €)
- d'un transfert de la section de fonctionnement (210 494,04 €), nécessaire pour combler le déficit d'investissement 2023 (autofinancement)
- des subventions attendues de l'Etat, du département, d'Energie Eure-et-Loir et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (161 378,70 €)
- d'une provision émanant de la section de fonctionnement pour équilibrer le budget si besoin en 2025 (174 700,61 €)
- de l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2023 pour l'éclairage de la Grande rue (4 060 €)



En conclusion, la stricte gestion des dépenses de fonctionnement, la recherche systématique de subventions selon les opportunités et le recours à l'emprunt avant la hausse des taux d'intérêt nous permettent de poursuivre les investissements sans augmenter les taux d'imposition communaux, tout en conservant une capacité d'autofinancement confortable.

Plusieurs chantiers vont jalonner l'année 2024. Ils concernent la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la restauration et la mise en valeur du patrimoine de la commune, l'entretien de la voirie et les premières actions concrètes de la commune inscrites dans le projet Objectif climat 2030.

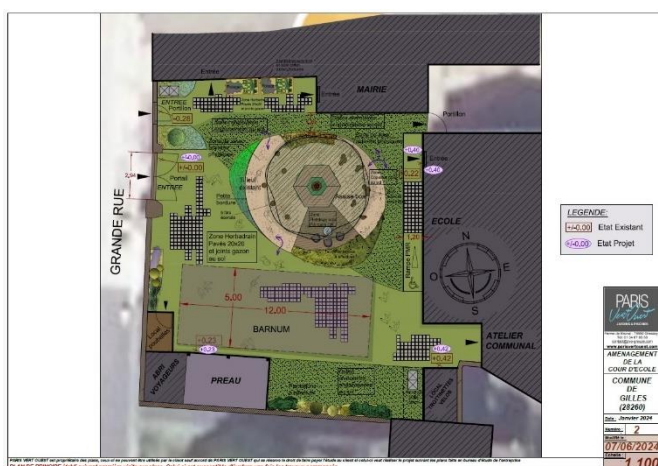
Ecole maternelle

Deux chantiers concomitants seront entrepris durant les vacances estivales :

- l'isolation et l'aménagement de la salle de motricité pour un confort accru au quotidien et pour contribuer à réduire la facture énergétique (coût HT 86 063 € - subventions escomptées : 80 %) ;



- la renaturation de la cour de récréation qui devrait permettre un meilleur captage des eaux pluviales sur site, une meilleure régulation des températures, notamment lors des épisodes caniculaires et offrir un espace dédié à un potager pédagogique pour les enfants (coût HT 72 422 € subventionné à 50 % minimum – en attente des dernières notifications).



Objectif climat 2030

Plusieurs cuves de récupération des eaux pluviales seront installées pour permettre l'arrosage des nouvelles plantations place de l'église et dans la cour de l'école maternelle (coût estimé HT 10 000 € - subventions attendues 80 %)



Lavoir de la Correspondance

Cet élément du patrimoine vernaculaire bénéficiera d'une reprise de la structure, de la charpente et de la couverture à l'identique (coût 11 370 € HT subventionné à 50 %).



Eglise Saint-Aignan

A la suite de l'étude patrimoniale conduite en 2023 et dont les conclusions ont été rendues en tout début d'année, une étude de structure complémentaire s'est avérée nécessaire avant programmation des travaux en plusieurs tranches et sur plusieurs années (coût HT 8 750 € subventionné à 50 %) – cf. article « L'église Saint-Aignan en danger ? », pages suivantes



Voirie

Les accotements s'affaissant, la partie haute de la rue de Fumeçon, dans le prolongement de la rue de la Forêt bénéficiera d'une réfection totale (coût total HT : 18 405 € subventionné à 50%).

L'église Saint-Aignan en danger ?



La commune de Gilles a commandé une étude de diagnostic de l'église Saint-Aignan à Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine, en mai 2023. Cette étude vise à appréhender l'édifice dans son ensemble, sa valeur patrimoniale, l'état sanitaire des ouvrages, identifier les sujets et les priorités, proposer des orientations et des objectifs pour sa conservation, sa restauration ou sa mise en valeur.

Un peu d'histoire

La paroisse a existé dès le XI^e siècle. L'église est placée sous le patronage de Saint-Aignan, évêque d'Orléans au V^e siècle. Elle est représentative des églises reconstruites après la guerre de Cent Ans, quand, vers la fin du XV^e siècle, la paix est revenue, la sécurité et la démographie sont rétablies. Les extensions, ajouts et travaux successifs, qui se sont échelonnés depuis, n'ont pas toujours contribué à sa solidité ou à son embellissement...

Des désordres structurels qui cachent sans doute des dégradations de plus grande ampleur

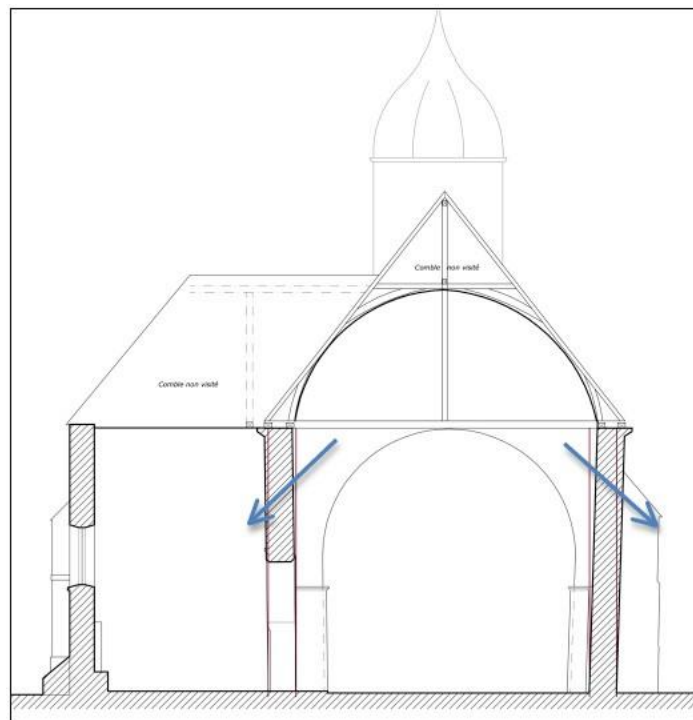
L'arc triomphal, entre la nef et le chœur

La nef, partie la plus ancienne, et le chœur, reconstruit fin XV^e ou début XVI^e, forment deux parties distinctes : leurs combles ne sont pas à la même hauteur, de part et d'autre d'un mur-pignon et sans communication entre eux.

Les espaces intérieurs sont réunis par un grand arc en plein cintre, l'arc triomphal, ouvert dans ce mur-pignon. D'une portée de 7,80 m environ, il génère une poussée latérale que ne reprennent pas suffisamment un contrefort côté Nord et un pilier rond, côté Sud.

L'arc se déforme : à mesure qu'il écarte ses appuis, sa portée augmente et son sommet s'affaisse. Des fissures verticales se créent. Bien que colmatées au plâtre récemment, elles ont réapparu, révélant que le mouvement n'est pas stabilisé.

Poussés par l'arc, les murs Nord et Sud du chœur et de la nef se sont progressivement écartés l'un de l'autre de 25 cm environ. Les charpentes sont peu à peu privées de leurs appuis et ces mouvements provoquent des infiltrations, notamment par les noues.



Une tache d'eau sur la voûte en plâtre, côté Sud, signale une exposition des bois de charpente à l'humidité.

Le fût du clocher

Le clocher en charpente a été rapporté tardivement sur la nef, probablement fin XVII^e ou début XVIII^e. Depuis, il a changé plusieurs fois d'aspect. Il se compose d'un fût de plan octogonal, qui descend dans le comble de la nef, et d'un dôme pointu, probablement construit au XIX^e siècle, remplaçant une flèche plus haute et plus pointue. Jusqu'en 1975, le dôme comme le fût sont couverts en ardoises. Depuis, le dôme a reçu la couverture en cuivre que nous lui connaissons.

Les deux étages du fût ont été installés sur les entrails retroussés des fermes de la nef, par l'intermédiaire de deux poutres posées perpendiculairement. Le faîtage de la nef a été coupé des deux côtés.

A l'étage de la chambre des cloches, la charpente du fût révèle qu'il a été un temps ouvert sur ses huit faces, exposant le bois aux intempéries. Cette ouverture est probablement à l'origine des désordres qui ont conduit à la modification de l'ensemble.

Le clocher a été raccourci et la flèche remplacée par un plus petit dôme, construit d'aplomb sur un fût déjà penché.



Pour supporter la charge du clocher, quatre poteaux ont d'abord été ajoutés, avant d'être remplacés fin XIX^e par un dispositif en charpente métallique placé au-dessus de la voûte, dont dépend principalement la stabilité du clocher. Noyée dans l'épaisseur entre la voûte en plâtre et la couverture, cette structure, vieille de 140 ans, n'est accessible qu'en partie haute. Les profilés métalliques présentent des déformations visibles à l'œil nu, qui suggèrent qu'ils travaillent en limite de leurs capacités. Sans eux, le clocher reposerait uniquement sur les entrails retroussés de deux anciennes fermes, pourris. Les bois ont en effet beaucoup pris l'eau, la plupart sont très altérés. D'où la nécessité de vérifier l'ensemble de la structure bois - métal.

Des fissures en haut des murs du chœur et au-dessus des baies

Au pourtour du chœur, des fissures verticales se dessinent au sommet des murs. Leur origine pourra être vérifié par un sondage en pied de versant.

Des rénovations qui ont fait perdre leur cachet à l'église

Un autre problème pour la sauvegarde de cet édifice concerne les choix de matériaux, inadaptés, employés dans les dernières décennies, qui le dénaturent au lieu de le mettre en valeur.

Sur les murs :

Seule la façade Nord de la nef présente encore des vestiges d'enduits anciens très usés, à la chaux et au sable local, de couleur orangé.

Les autres façades ont été rejointoyés soit au mortier de sable et ciment au cours du XX^e siècle, soit avec un mortier du commerce, le Renocal®, à base de chaux hydraulique artificielle. Non adapté, il apporte des sulfates qui, dans le temps, fragilisent la structure interne de la pierre calcaire. Des réactions chimiques avec le plâtre et l'eau peuvent aussi provoquer des désordres à l'intérieur des murs, tels que des gonflements et des fissures.

Un enduit à la chaux naturelle et sable local couvrant les moellons apporterait une protection plus efficace aux façades tout en les mettant en valeur.

En couverture :

Sur l'ensemble de l'église, les couvertures en tuiles plates sont modernes.

Les liteaux sont assez fragiles, ponctuellement déformés et ne retiennent plus correctement les tuiles, qui vont glisser. Des mousses se développent sur le dessus des tuiles, les fragilisant à long terme.

Cette couverture, bien que laide, peut, entretenue et réparée, durer encore 20 ou 30 ans. Sa réfection à neuf avec des méthodes et des matériaux traditionnels serait l'occasion de rendre à l'église le cachet que mérite un édifice aussi ancien, notamment avec l'utilisation de tuiles artisanales et également en traitant autrement le débord de toiture, les rives et les noues.

Dans les 20 ou 30 prochaines années, la commune aura à refaire la couverture du dôme du clocher, avant qu'elle ne souffre d'infiltrations qui occasionneraient des dégâts sur les charpentes. La question du choix de matériau de couverture, ardoises ou cuivre – ou autre – se posera alors.

Les gouttières pendantes en zinc, peu esthétiques, sont cependant utiles à la sauvegarde de l'édifice. A l'occasion d'une réfection de couverture, elles pourraient être remplacées en cuivre ; les raccords et les boîtes à eau pourraient être rendues plus discrètes et plus élégantes.

Dernier point regrettable, le garage construit à côté de la sacristie, contre le chœur, montre le peu de respect accordé à l'édifice dans un passé récent. Il masque la plus belle partie de l'église et, pour sa mise en valeur, devrait être démoli.

Les investigations complémentaires



Sur les recommandations de l'architecte du patrimoine, plusieurs échafaudages ont été installés. L'un au niveau de l'arc triomphal a permis de sonder dans la voûte, constater l'état de l'entrait, vérifier son appui sur les sablières et, au besoin, l'étayer.

A cette occasion, une voûte lambrissée a été découverte, le 30 mai au-dessus de la chapelle de la vierge !



Quant au fût du clocher, des sondages en pied de versant de toiture ont permis d'avoir un aperçu plus précis et fiable de l'état des fermes métalliques, des dispositions des charpentes bois, des arases des murs.

Enfin, une étude de parement mettra en évidence d'éventuels décors muraux sous-jacents sur murs et voûtes.

Les objectifs par ordre de priorité :
(sous réserve des résultats)

1- Restauration de l'arc triomphal, restauration des murs adjacents
Recherche d'une solution de reprise des poussées qui ne grève pas l'espace architectural de l'église
Restauration des maçonneries par reprise des fissures, purge de toutes les parties en ciment, enduit chaux et sable
Restauration des deux fermes de charpente adjacentes

2- Restauration du clocher
Dépose complète de la couverture
Restauration de la charpente du clocher et de la travée de charpente de la nef :
- Remplacement de toutes les pièces altérées à la base du fût
- Consolidation des deux ceintures hautes
- Reprise des nœuds d'assemblage sur montants
- Restauration des enrayures
- Réfection à neuf des deux planchers
- Restauration du beffroi, dont remplacement d'une semelle
- Couverture neuve

3- Restauration des murs
Purge des parties en ciment,
Remaillage des fissures dans les maçonneries de moellons



Dessalage si besoin des parements, en présence de sels
Revêtement des parties en maçonnerie de moellons d'enduits à la chaux naturelle et au sable, et rejointoiement des parties en pierre de taille au mortier de chaux naturelle et sable

4- Restauration des toitures
Couverture en tuiles plates traditionnelles, sur chœur, nef et chapelle sud
Révision des charpentes, restauration des corniches et des arases

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire :

GRANDJEAN, 2 rue du Trou Borgnet (modification n° 1) : bardage bois remplacé par revêtement à la chaux

Déclarations préalables :

SCHOEHN, 15 route de Bréval : Aménagement de combles

ROBIN, 5 rue Neuve : Remplacement d'une clôture

LE CREFF, 7 rue Neuve : Division en 4 lots dont 1 à bâtir

THOMAZEAU, 21 D Grande rue : Construction d'une véranda de 20 m²

BRUNEL, 1 rue des Chauquettes : Création d'une piscine de 70 m² et margelle

ROBIN, 5 rue Neuve : Création d'une pergola en bois non couverte et non fermée de 40,32 m²

TARTUFFE, 5 rue des Boissettes : remplacement du portail bois par un portail coulissant aluminium

TANGOA-TELAMBOU, 8 impasse de la Vallée : installation de 15 panneaux photovoltaïques en toiture

MITARD, 1 Grande rue : création d'un appentis et d'un auvent entre la maison principale et la dépendance

LE BUHAN, 1 rue des Rostys : ravalement de façades

DOUMET, 1 rue des Casse-Croûtes : modification de la clôture sur rue

UNAPEI, 18/20 rue de Vitray : division de terrain

Certificats d'urbanisme :

CTS BOULLAND, Bois des Sablons : vente

SCHOEHN, 15 route de Bréval : vente

LE CREFF, 7 rue Neuve : vente, construction, réhabilitation sur parcelle divisée en 4 lots

SIMO, bois au Moulin de l'Étang, aux Côtes de la Haute Boissière et aux Rostys : vente

THEVENOT, rue de la Correspondance : vente

LE CREFF, bois aux Mazies et aux Sablons : vente

DUFRANE, 1 rue des Chauquettes : vente

GOMME, 38 Grande rue : vente

THOMAZEAU, 21 D Grande rue : vente

HERVE, 1 rue de Normandie : information

LE CREFF, 7 bis rue Neuve : vente

HERMANT, 32 Grande rue : vente

LEBON/MENDES, 23 bis Grande rue : vente

PELLERIN/VIZCAINO, Moulin de l'Étang : vente

UNAPEI, Château de Vitray : vente lots A, C, D et E : division et vente

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont l'obligation de proposer le dépôt des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations

préalables de travaux, certificats d'urbanisme...) par voie électronique.

Depuis le **1^{er} janvier 2024**, ces demandes doivent être déposées sur le site :

<http://tuto.e-permis.fr/enregistrer.php>. Cette nouvelle plateforme, d'utilisation très simple, vous guide pas à pas dans vos démarches. En cas de difficulté, n'hésitez pas à demander de l'aide en mairie.

Ne manquez pas les alertes de la commune de Gilles !



Nous avons choisi d'adopter PanneauPocket afin de vous informer des alertes de sécurité, des travaux en cours en temps réel, des incidents sur les réseaux, etc. Cette application vous permet de consulter également les informations des communes environnantes, du syndicat des eaux, de l'Agglo du Pays de Dreux et d'accéder à l'agenda du territoire afin de pouvoir profiter des événements de la vie locale !

PanneauPocket, qu'est-ce que c'est ?

Une application 100% anonyme, sans publicité et gratuite !

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre smartphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur :

1. App Store : <https://urlz.fr/g5rK>
2. Play Store : <https://urlz.fr/g5rJ>
3. AppGallery : <https://urlz.fr/iuvt>

Recherchez "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Télécharger" ou "Installer".

Une fois l'application téléchargée, recherchez la commune et ajoutez-la en favori pour recevoir toutes nos informations et alertes.

Si vous n'avez pas de smartphone, toutes les informations PanneauPocket sont aussi disponibles sur votre ordinateur. Depuis une page internet tapez app.panneaupocket.com et recherchez la commune.

À bientôt sur PanneauPocket !

Mission locale

La mission locale de Dreux a fêté ses 40 en septembre 2023

Sous la houlette de sa très dynamique directrice, Mina Daoudi, la mission, jamais en mal d'initiatives, n'a pas pris une ride. En 2022, ce sont 5 800 jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 pour les personnes en situation de handicap) qui ont été accueillis dans ses locaux du 7 rue Henri-Dunant.

Tous les dispositifs, toutes les initiatives sont bons pour accompagner les jeunes vers l'emploi et réussir leur insertion dans la société : Garantie Jeune, Contrat d'Engagement Jeune, Opérations Mentorat, Job dating en intérieur comme en extérieur...

La mission travaille aussi à accroître la mobilité des jeunes, qui reste un frein à l'emploi, par la mise à disposition de véhicules sans permis.

Le principal obstacle au formidable travail des agents et des bénévoles de la mission : aller chercher les jeunes sorti(e)s du système scolaire à la recherche d'un emploi directement sur le terrain.

Saluons ce travail et cet engagement méconnus et pourtant si nécessaires.

Mission locale du Drouais – un seul numéro :
02 37 38 57 67

Dreux (du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h)

En mairie d'Abondant
20 Grande rue (mercredi de 9h à 12h)

Maison des services d'Anet
7 rue de la Vesgre (jeudi de 9h à 12h)

Tri des biodéchets : Passons à l'action !

Depuis de nombreuses années, l'Agglo du Pays de Dreux propose des solutions de tri à la source des biodéchets. Vous êtes déjà nombreux à composter vos déchets de cuisine ou du jardin. Mais, avec la directive européenne sur les déchets et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), il est temps d'accélérer le mouvement. C'est pourquoi l'Agglo met en place un plan d'action qui s'étendra sur deux ans, pour proposer à chaque foyer une solution de tri adaptée à son habitat.

Un composteur individuel pour chaque foyer disposant d'un jardin

Des réunions sur le compostage des biodéchets sont proposées dans chacune des communes de l'Agglo du Pays de Dreux. Elles vont commencer en mars 2024 et se poursuivront jusqu'à fin 2025.



Au cours de ces réunions, chaque foyer disposant d'une maison avec jardin pourra bénéficier d'un composteur mis gratuitement à sa disposition.

Pour Gilles, Guainville et le Mesnil-Simon, elle aura lieu le jeudi 26 septembre de 18h à 20h dans la salle des fêtes de Guainville.

Pour y assister, **munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de votre carte d'identité.** Ces réunions s'adressent à l'ensemble des habitants du territoire. Ainsi, vous pouvez assister à une réunion organisée dans une autre commune, tout comme des habitants d'autres villages pourront assister à la réunion organisée à Guainville.

À l'issue de la réunion, vous signerez une convention et **vous pourrez repartir avec votre composteur en plastique de 400 litres gratuitement.** Il est à noter qu'aucune livraison à domicile n'est prévue, chacun doit donc prévoir un moyen de locomotion pour rapporter son composteur chez soi.

D'autres dispositifs en fonction de la configuration des lieux

Par la suite, des composteurs de grande capacité ou des abri-bacs seront proposés pour les logements en habitat collectif ou dans les centres-



bourgs. L'implantation de ces dispositifs sera établie en lien avec l'Agglo du Pays de Dreux.

À savoir :

Un biodéchet est un déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, un déchet alimentaire ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires » (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement). En d'autres mots, les épluchures de fruits, de légumes, les restes de repas, le marc de café et les filtres en papier, les sachets de thé, les coques de fruits secs mais aussi les noyaux et les pépins, les feuilles mortes, les tailles de haies et les branchages, les fleurs et les plantes fanées, sont des biodéchets.

Ils représentent environ **le tiers de nos déchets ménagers** (source : ecologie.gouv.fr). Leur tri permet donc de réduire considérablement le poids des poubelles d'ordures ménagères. Ces déchets sont **entièrement biodégradables** et se révèlent être une ressource précieuse pour les jardins. Un geste non-négligeable pour l'environnement.

Police : 17

SAMU : 15 ou 112

Pompiers : 18

Gendarmerie Anet, rue Hubert Baraine : 02 37 62 59 90

Médical

Centre hospitalier François Quesnay – 2 bd Sully, 78200 Mantes-la-Jolie – 01 34 97 40 00

Hôpital de jour Houdan, 42 rue de Paris – 01 30 46 18 00

Centre hospitalier Victor Jousselin – 44 av du Président Kennedy, 28100 Dreux – 02 37 51 52 53

Cabinets infirmiers :

- Guainville – 367 rue du Bourg – 06 19 42 32 18
- La Chaussée d'Ivry – 81 rue d'Anet – 02 18 48 34 34
- Bréval – 7 rue Jean Mermoz – 01 34 78 05 25

Cliniques vétérinaires de proximité :

Anet : 2 allée des Brigault – 02 37 62 55 35

Bréval – 1 rue du Vieux Chêne – 01 34 78 02 04

La Chaussée d'Ivry – 681 rue de Pacy – 02 37 38 28 33

Social

Assistantes maternelles – Sylvie Bréant – 2 impasse du Chanvre – 06 10 58 51 09 ; Laetitia Caillaud – 27 route de Bréval – 06 11 34 09 73

Assistante sociale à Anet – 2 rue du Dr Andrieu – 02 37 65 82 64

CAF Chartres – 10 rue Charles Victor Garola - 3230

CPAM Chartres – 11 rue du Dr André Haye – 3646

Maison Départementale de l'Autonomie – 02 37 33 46 46

France Travail Dreux – 1 rue du Bois des Fossés – 09 72 72 39 49

Déplacements et transports

Gare de Bréval : ligne ferroviaire de Mantes-la-Jolie à Cherbourg – liaison vers Paris-Saint-Lazare en une heure
Gare de Houdan : ligne ferroviaire de Paris-Montparnasse à Dreux – liaison directe en moins d'une heure

Linéad, réseau de transport de l'Agglo du Pays de Dreux – 09 70 820 621 ou 02 37 42 10 10

Taxi Gilles : Frédéric Lucas – 06 99 76 19 07

Entreprises, commerces et services

Auberge gilloise - 16 Grande rue – 02 37 48 48 34 /

06 85 74 12 14 (bar restaurant, épicerie, Poste, gîtes)

Ferme de la Noé (agneaux, fruits et légumes bio) – Daniel et Valérie Chauvin – rue Mathieu Le Coz – 06 13 08 20 24

Des fleurs du Jardin (bouquets et couronnes naturels – Laurence Dujardin – 11 rue de Fumeçon – 06 45 28 27 34

Jadys (vide-maisons) – Gary Lafosse – 06 32 41 84 72

Les petits pots de Julia (traiteur pour bébé) – Aurélie Perrot – 29 Grande rue – 06 06 85 54 21

Terrasses et jardins Wagner (paysagiste) – David Wagner – 7 rue de Vitray – 06 50 32 34 03

Plomberie chauffage – Sofiane Et-Taïbi – 06 95 05 48 11

Electricité générale – Arnaud Godfroy – 06 89 97 13 80

Elagage – Thomas Chevrel – 06 73 65 52 89

Education canine – Opale Renard – 28 rue des Rostys – 06 58 32 23 79

Consultante patrimoniale – Bénédicte Renard – 28 rue des Rostys - 07 63 58 86 68

Pension féline « Les Chats à Gilles » - Crystal Mitard – 1 Grande rue – 06 12 35 34 50

Culture

Salle de spectacle du Dianetum à Anet (476 places) – chemin des Cordeliers – 02 37 43 00 70

Cinéma Normandie à Anet – 6 rue Désiré Roussel – 02 37 41 48 00

Centre d'interprétation de la Renaissance à Anet – place du Château – 02 37 41 49 09

Associations gilloises

Gilles à Tous Vents (animation du village) – Guillemette de Ferrières – Gille-Bois – 02 37 64 03 09

Vo Vietnam – Olivier Barbey – 5 rue de Normandie – 02 18 48 31 58 – sara_rv@outlook.fr

Association des Parents d'Elèves – ape.gilles.quainville.mesnil@gmail.com

Scolarité

SIRP Gilles – Guainville – Le Mesnil-Simon (maternelles et primaires) – 377 rue du Bourg, 28260 Guainville – 02 37 64 05 22

Ecole maternelle de Gilles – 7 Grande rue - 02 37 64 07 08

Ecole élémentaire Dominique Paturol de Guainville – allée des Grouettes – 02 37 64 03 15

Ecole élémentaire du Mesnil-Simon – 3 rue de la Libération – 02 37 64 05 79

Collège Mozart Anet – rue André Boxhorn – 02 37 41 49 88

Collège les Nénuphars Bréval – 2 av de la Gare – 01 34 78 04 04

Lycée professionnel Gabriel Bridet Anet – 40 rue Hubert Baraine – 02 37 41 95 37

Lycée agricole Sully Magnanville – 22 av de l'Europe – 01 34 77 27 00

Lycée polyvalent Edouard Branly Dreux – 29 av du Président J. F. Kennedy – 02 37 62 58 58

Lycée Rotrou Dreux – 5 rue des Marchebeaux – 02 37 38 90 00

Lycée professionnel Maurice Violette Dreux – rue Pablo Neruda – 02 37 62 88 60

Vie quotidienne

Eau potable : SIAEP – 2 rue des Sablons, 28260 Oulins – 02 37 64 52 37

Urgence Eau : 06 22 67 87 35

Enedis (électricité) – 09 70 831 970

Urgence électricité (en cas de panne de courant) – 09 72 67 50 28

Déchèteries à Anet, Bû, Dreux – SITREVA – 01 34 57 12 20

Assainissement non collectif – SPANC de l'Agglo du Pays de Dreux – 02 37 64 82 00

Démarches administratives diverses

Mairie d'Anet pour carte d'identité et passeport (sur RDV) – 25 rue Diane de Poitiers – 02 37 62 55 25

Sous-préfecture de Dreux – 2 rue des Capucins – 02 37 27 72 00

Préfecture d'Eure-et-Loir à Chartres – 1 place de la République – 02 37 27 72 00

Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – 4 rue de Châteaudun – 02 37 64 82 00